



**Fédération Française Aéronautique**

## **Réunion annuelle de la Commission Prévention Sécurité et de ses Correspondants régionaux du 20 janvier 2018**

### **Présents :**

Invité : Alain Jamet - DGAC / MEAS

Tous les membres de la Commission Prévention Sécurité.

Tous les Correspondants régionaux Prévention Sécurité sauf Antoine Ricomini (Corse) et les correspondants outre-mer (excusés).

### **Accueil et informations générales par D.Vacher.**

- Faire la promotion d'Info pilote en terme de sécurité
- L'assistance rapatriement donne entière satisfaction.
- Le prix de la Sécurité manque de candidature.

### **La sécurité en DTO par Daniel Bolot.**

- La sécurité est bien intégrée dans les textes réglementaires.
- Les AMC ne sont pas validés à ce jour.
- Le passage en DTO est au plus tard pour le 7 avril 2019 (avec ou sans les AMC).
- Anticiper le passage de l'aéroclub en DTO. Un guide DTO sera proposé par la FFA.
- Intervention de Philippe Bronne sur la formation des CPS et son stage de formation au BEA et les préoccupations à prendre en cas d'accident par les EPI (Enquêteurs de première information).

### **L'accidentologie par Stéphane Mayjonade.**

- Entre 2006 et 2015, le taux moyen des accidents est de : 80/10/10 : 80 accidents matériels – 10 accidents avec blessés graves – 10 accidents fatals.
- En 2017 les chiffres sont : 69/3/4
- Les courbes sont en baisse sauf pour les vols d'instruction qui sont en légère hausse sans pouvoir donner de raison précise. Alain Jamet va demander au BEA une étude plus fine sur l'évolution des courbes.
- Une sensibilisation doit être faite sur le risque d'accident au sol au roulage vers le parking. Leur nombre représente 12 à 15% des accidents.
- Stéphane recommande d'utiliser les rapports du BEA par les CRPS pour faire de la prévention.

### **La notification d'évènements par D Parent et P Saint Martin.**

- Présentation de 2 documents : Un schéma accompagné d'un fichier explicatif des différentes étapes.
- Ces 2 documents vont être rediffusés suite à quelques corrections.
- Pierre Saint Martin rappelle qu'on ne peut pas supprimer une DO envoyée.
- Les CRPS sont invités dans la mesure du possible à répondre aux questions des utilisateurs de REXFFA pour soulager Pierre.
- Pierre propose aux CRPS des conférences audio avec les CPS à 4 personnes maxi connectés et documents ouverts.
- Alain Jamet annonce également préparer au sein du MEAS des vidéos pour clarifier la notification.

### **Vol hors de la vue du sol par Xavier Barral.**

La réglementation oblige en cas de panne de moyens de navigation soit de pouvoir continuer à destination, soit de se dérouter en toute sécurité.

Intervention de Christian Sinet : Un seul moyen de navigation est imposé accompagné seulement d'une procédure en cas de panne de ce moyen.

### **Présentation d'ICARUS par Stéphane Mayjonnade et de CASH par Didier Parent.**

- Le projet ICARUS est créé par la FFA pour les pilotes de l'aviation légère.
- Le projet CASH est créé par la DGAC pour tous les pilotes (professionnels et loisirs)
- La FFA et la DGAC partagent leurs expériences sur ces 2 projets. Les CPS peuvent être amenés à participer à la création d'une fiche CASH par le responsable de la sécurité sur leur terrain.

### **AERODIAGNOSTIC par Daniel Bolot.**

AERODIAGNOSTIC va devenir DTODIAG pour être utilisé en DTO (réglementaire).

### **Promotion du REX par D Parent**

Jusque là on a fait la promotion du REX.

Et si l'on mettait aujourd'hui en valeur le déclarant ? le CPS ?

Tous les deux participent à l'amélioration de la sécurité des vols.

- Faire sentir au déclarant qu'on tient compte de ses avis et de ses solutions proposées dans le cadre de son évènement.
- Mettre en avant les qualités du CPS :
  - Sa capacité d'écoute.
  - La confiance qu'il inspire à mieux faire remonter les évènements et animer la culture de la sécurité au sein du club.
  - L'assurance de pouvoir lui rapporter les évènements en toute confidentialité (écoute – confiance - confidence).

### **Conclusions et objectif pour 2018 par Daniel Vacher.**

Quelques derniers échanges :

- Pour améliorer l'utilisation du REXFFA, la solution est de s'occuper individuellement de chaque club.
  - La DGAC va mettre en place un portail internet d'échanges entre les autorités et les fédérations du CNFAS.
  - Le « vol à partage de frais élargi » se met en place dans les clubs.
  - L'importance pour les CPS de rencontrer les correspondants régionaux de leurs DSAC.
  - Si un responsable de l'autorité critique votre action : toujours lui demander les références réglementaires qui le motivent.
  - Objectif :
  - **Le pourcentage d'utilisation de REX FFA doit être de 50 % dans chaque CRA d'ici un an.**
-